

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

## DE MORRENS DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

### 0. Accueil

Monsieur le **PRESIDENT** souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame la Boursière, aux représentants de la presse, au public.

Il rappelle que la séance sera enregistrée et que ce dernier sera détruit après approbation du procès-verbal.

Il passe la parole à la secrétaire Madame Alexandra Piot-Venizelos.

### 1. Appel,

Membres excusés : L. **BALDISSEROTTO**, S. **BARRAUD**, V. **BINGGELI**, N. **BROUZE**, D. **BUSCH**, A. **FUELLEMANN**, D. **LAMBELET**, D. **LE CREFF**

Présents : 27

**Le quorum étant fixé à 18**, le Conseil peut donc valablement délibérer.

### 2. Approbation du Procés verbal de la Séance du 25 août 2025

Il est approuvé à l'unanimité.

### 3. Communications générale du Président (texte transmis par ce dernier)

Chers collègues,

Je n'ai pas de communication, à part remercier les Commissions ad-hoc et permanentes, pour leur travail et le Bureau pour les votations du weekend dernier !

Je vous souhaite un bon Conseil communal

### 4. Communications de la Municipalité

**Correction du Préavis Municipal 08/25 – merci de lire budget 2026 et non pas 2025.**

**Madame la Syndique SANDRA HULAAS (selon son texte)**

#### Changement de prestataire informatique

Le projet est pratiquement arrivé à son terme conformément au planning initial. Depuis fin septembre et après trois mois de formation et de support intensifs, nos collaboratrices sont autonomes sur la nouvelle solution Urbanus de Data Consulting. La Municipalité également dispose maintenant d'un portail de consultation des comptes et de la GED et les Municipaux visent les factures de manière électronique. Bien entendu, Il nous faudra à tous un peu de temps pour être parfaitement à l'aise dans ce nouvel environnement.

En parlant digitalisant et en relation avec les dossiers du Conseil communal, nous aimerions mettre en place prochainement une plate-forme numérique de type K-drive ou share point sur laquelle les documents seraient disponibles. En effet, il semble de plus en plus aberrant d'imprimer des kilos de papier et de payer des frais de port, alors que des solutions plus économiques et performantes existent. Nous allons donc

innover au mois de décembre prochain avec le budget 2026 qui est en plus le document le plus volumineux en version papier.

Les Conseillers qui ne seraient pas du tout à l'aise avec cette nouveauté pourront bien entendu toujours passer au greffe pour se faire remettre une version papier des documents.

### Plan d'affectation communal

Nous sommes également à bout touchant pour ce projet, en tous cas pour ce qui est de la mise à l'enquête publique. A ce jour, il manque encore la validation des plans par le géomètre ainsi que la vérification par notre urbaniste que les règles de la zone d'utilité publique entre la ferme communale et la Salle Davel et également autour du Collège de la Marionnaz permettent le développement futur de ces parcelles comme projeté.

### **Monsieur FREDERIC GEX**

#### Contrôle des séparatifs

Des tests à la fumée ont été effectués dans le quartier de Pré-Lébaz au début du mois pour contrôler les séparatifs. Ils ont constaté qu'il y avait quelques travaux à effectuer chez certains propriétaires et également pour la commune. La Municipalité présentera un rapport au Conseil prochainement.

#### Voiture Mobility

La Municipalité a décidé d'abandonner ce service car, face à la concurrence ce n'était plus rentable pour notre commune.

### **Monsieur LUCIEN LAPERRIERE (selon son texte)**

#### Se rapportant au SDIS Haut-Talent (Service Défense Incendie et Secours)

L'assemblée ordinaire de l'Association intercommunale du SDIS s'est déroulée à Bottens le 24 septembre relatif au budget 2026.

Les charges s'élèvent à Fr. 366'677.- et les produits à Fr. 130'022.- ce qui laisse apparaître un excédent de charge de Fr. 236'155.-. Le coût par habitant s'élève ainsi à Fr. 26.45 et représente une augmentation de Fr. 3.64, soit presque 16% par rapport au budget 2025.

L'excédent de charges de Fr. 236'155.- sera refacturé proportionnellement aux communes lors des prochains acomptes à verser.

Ce budget a été approuvé par la Commission de gestion et des finances.

Si cette augmentation de Fr. 33'734.- peut surprendre, elle s'explique par l'inclusion au budget de l'achat d'un véhicule « chef d'intervention » supplémentaire. Son prix est plafonné à Fr. 60'000.- selon le préavis du 20 août dernier.

Hors des affaires de comptabilité, il est important de parler maintenant de la journée portes ouvertes de notre SDIS qui a eu lieu samedi 27 septembre sur le site de la Rama à Montheron.

Il s'agissait de fêter les dix ans du SDIS Haut-Talent en 2024. Mais cette manifestation a dû être reportée d'une année en raison des problèmes que le centre de formation de la Rama, appartenant à la Ville de Lausanne, a rencontré avec des Gitans durant l'été et l'automne de l'année dernière. Toute la presse en en avait abondamment parlé.

Par un temps frais, cette journée a été une grande réussite.

Les invités ont pu apprécier le savoir-faire de la troupe lors des différentes démonstrations au programme ainsi que la présentation en continu des véhicules à disposition du SDIS.

L'implication dans certains exercices des 16 jeunes sapeurs-pompiers, âgés entre 10 et 15 ans, a eu beaucoup de succès à entendre les forts applaudissements du public envers la future relève.

Nos sapeurs-pompiers ont eu beaucoup de plaisir à se montrer à la population, répondre aux questions et démontrer de ce qu'ils accomplissent souvent dans l'ombre.

C'était un bon moyen de mettre une fois les intervenants sous les projecteurs.

Il devait y avoir en moyenne une centaine de personnes présente et 250 en fin de matinée où une petite restauration était proposée. L'estimation faite pour la journée avoisine les 350 à 400 visiteurs.

**Monsieur EMMANUEL LEHNHERR** (selon son texte)

Travaux de rénovation de l'appartement du 2<sup>ème</sup> étage du château

Les travaux de rénovation de l'appartement du 2<sup>e</sup> étage touchent à leur fin. La Régie Braun, désormais responsable de cet appartement, maintient la planification d'une relocation dès le 15 octobre.

Travaux au Collège de la Marionnaz

Les travaux de rénovation du Collège arrivent également à leur terme. Les interventions sur la toiture sont achevées et les échafaudages ont été démontés. Les panneaux photovoltaïques ne sont pas encore raccordés au réseau car le remplacement du tableau électrique et des compteurs est prévu mercredi 8 octobre 2025.

La porte principale sera remplacée durant la première semaine des vacances d'automne.

Il est également prévu d'anticiper l'isolation des façades est et ouest (crépis) soit cet automne, soit au printemps, selon les conditions météorologiques. Une fois ces interventions réalisées, l'enveloppe du bâtiment sera entièrement rénovée, à l'exception des façades sud et nord (actuellement en Eternit), dont la rénovation suivra lorsque le choix des matériaux pour la future salle de gymnastique aura été arrêté.

En dehors du cadre du préavis mais inclus dans le budget de l'année, les luminaires de l'étage seront remplacés pendant les vacances d'octobre.

Dépendance du château

La semaine dernière, la dépendance du château a également bénéficié de travaux de rénovation.

Les anciennes fenêtres, en mauvais état et plus étanches, ont été remplacées par de nouvelles menuiseries en bois à triple vitrage. Cette amélioration permettra de réduire la consommation énergétique du bâtiment tout en améliorant le confort intérieur.

#### Association scolaire intercommunale de Cugy et environ (ASICE)

Le Comité de direction (CODIR) de l'ASICE a procédé cet été à un recrutement pour deux postes à responsabilité :

- Madame Shannon Schaer, animatrice socioculturelle, a pris la direction du centre d'animation parascolaire depuis le 1er septembre 2025, succédant à l'ancienne responsable partie durant l'été.
- Monsieur Matthieu Burkhart prendra la direction de l'État-major dès le 1er décembre 2025. Il succédera à l'ancien directeur, parti en mars dernier.

#### **Monsieur FREDERIC STAEHLI**

##### Parcs et promenades

La passerelle qui traverse le Talent près du Petit Calibre a été rénovée et au printemps prochain ils s'occuperont de celle du coté d'Assens.

*Suite à un problème technique nous passerons au point 5 ultérieurement.*

#### **6. Arrêté d'imposition 2026**

Présentation du préavis Municipal 08/2025 de la Municipalité, par Madame S. HULAAS.

Présentation du rapport de la Commission des finances par Mme V. CHAMOT FURIANI.

Le Conseil communal décide :

De fixer, pour l'année 2026, le taux d'imposition à 74% pour le chiffre 1 de l'arrêté d'imposition, les taux des autres rubriques restant inchangés

D'adopter cet arrêté pour l'année 2026 seulement

Ceci est le résultat d'un vote main levée comptabilisant l'unanimité.

#### **7. Révision des statuts du Triage Mèbre-Talent**

Présentation du préavis Municipal 07/2025 par M. F. STAEHLI

Présentation du rapport de la Commission ad-hoc par M. J.-D. CHAMOT

Le Conseil communal décide :

D'adopter les statuts du Groupement Forestier Mèbre-Talent et par là en devenir membre.

Ceci est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant l'unanimité.

#### **8. Modification de l'annexe au Règlement communal sur l'épuration des eaux**

Présentation du Préavis Municipal 09/2025 par Mme S. HULAAS.

## Rapport de la Commission des finances par Mme V. **CHAMOT FURIANI**

M. J.-D. **CHAMOT** constate, qu'en 2015 la réserve au 1<sup>er</sup> janvier était de 510'000.-. Il demande comment était la répartition entre la réserve collecteur et la réserve épuration.

Mme S. **HULAAS** explique que la répartition n'était pas tout à fait 50/50, et demande à Mme La **BOURSIERE** de donner des précisions.

M. **LE PRESIDENT** demande à L'Assemblée l'autorisation de passer la parole à Mme la **BOURSIERE**. Le Conseil l'approuve.

Mme la **BOURSIERE** indique que les chiffres se répartissaient comme suit : Fr. 231'000 pour les collecteurs et Fr. 251'000 pour l'épuration.

M. J.-D. **CHAMOT** a une question qu'il aurait dû poser lors du préavis concerant le budget, participation à l'ASET Fr. 38'500.-, à quoi cela correspond-il, alors qu'elle n'est pas en service.

Mme S. **HULAAS** explique qu'il s'agit de frais d'étude et travaux répartis entre les communes qui participent au projet.

L'ASET font une répartition par le nombre d'habitants entre les différentes communes puis, ces frais sont passés par voie budgétaire. Cela fait déjà plusieurs années que l'on passe dans nos comptes des frais en relation avec ce projet.

Mme la **BOURSIERE** explique qu'avec le nouveau programme MCH2, l'ASET est un compte séparé. Avant cela, c'était regroupé avec le compte des analyses et analyses techniques.

M. J.-D. **CHAMOT** demande si la réserve qui subsiste pourra être utilisée pour les stations de pompage et relevage.

Mme S. **HULAAS** confirme que c'est l'idée et c'est pour cela qu'ils veulent maintenir un équilibre ou en tous les cas une réserve suffisante pour pouvoir financer sans devoir recourir à une augmentation de taxes.

Mme A.-M **BOLINGER** demande si une nouvelle date a été annoncée pour cette future STEP d'Echallens.

Mme S. **HULAAS** explique, que lors de la dernière séance, ils ont parlé d'une mise en service pour 2028.

Mme A.-M. **BOLINGER** demande pour quelle raison il n'y a pas eu de préavis avec une Commission ad hoc sur ce sujet, car finalement cela va quand même modifier nos frais.

Mme S. **HULAAS** rappelle qu'il y a eu un préavis pour l'adhésion aux statuts de l'ASET.

Mme A.-M. **BOLINGER** repose sa question, étant donné qu'il y a une incidence sur nos taxes, elle se demande pourquoi est ce qu'il n'y a pas eu de rapport d'une Commission ad hoc sur ce préavis.

Mme S. **HULAAS** explique qu'étant donné qu'il s'agit d'une implication financière ce n'est pas une Commission ad hoc qui doit se prononcer mais bien la Commission des finances.

Le Conseil décide :

D'approuver la modification de l'article 6 de l'annexe au Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Ceci est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant l'unanimité moins 2 abstentions.

## 5. Présentation du projet de salle de gymnastique et UAPE

M. E. **LEHNHERR** nous présente le projet qui pourra être consulté sur le site de la commune.

Mme N. **AYER** demande ce qui est prévu pour les personnes à mobilité réduite pour rejoindre l'étage ?

M. E. **LEHNHERR** explique qu'il y a une entrée prévue par une rampe à l'extérieur mais pas de possibilité par l'intérieur.

M. O. **GEORGE** demande si lors de match dans la salle de gym, le public reste debout car il ne voit pas de sièges dans les gradins.

Mme A.-M. **BOLINGER** répond que c'est habituel.

M. L. **JATON** demande si une buvette est prévue.

M. E. **LEHNHERR** explique qu'il n'y aura pas de buvette mais une évacuation d'eau et une amenée d'eau sont prévues.

Mme L. **ZELLER** demande si le projet va prendre toute la pente ou si il y aura encore un passage.

M. E. **LEHNHERR** le chemin sera déplacé et un accès sera créé pour les livraisons.

M. L. **MACHERET** demande si il y aurait une possibilité de pouvoir mettre une petite cuisinette ou un tiroir pour les sociétés locales lorsqu'elles organisent des manifestations.

M. E. **LEHNHERR** explique qu'il y aura une prise de courant disponible. Le BAMO F. Partner expliquait que parfois cela vaut la peine de ne pas tout faire tout suite et d'ajuster les besoins par la suite.

## 9. Divers et propositions individuelles

Mme V. **CHAMOT FURIANI** a une requête d'une maîtresse qui demande si on pourrait avoir un parasol pour la classe du haut. M. E. **LEHNHERR** va voir.

Et elle signale également que le lampadaire dans le virage, près de chez elle, ne fonctionne plus.

M. F. **GEX** va s'en occuper.

M. J. **FONJALLAZ** constate que le nettoyage des bords de routes n'est toujours pas fait comme à l'époque et demande si on ne pourrait investir dans une balayeuse.

M. F. **STAHELI** va regarder combien cela coûte.

Mme N. **BIGLER** constate qu'à Morrens on n'a plus d'endroit pour afficher des infos accessibles aux villageois.

MME S. **HULAAS** répond que la Municipalité va réfléchir à un endroit.

M. J. **CHARNAUX** demande des nouvelles de la ligne 54.

M. F. **GEX** explique que l'aménagement de 2 arrêts de bus pose problème : Il s'agit des Planches et du Chalet des Enfants. Normalement d'ici la fin de l'année on devrait bénéficier de cette prolongation de ligne mais sans arrêt aux Planches et avec un arrêt provisoire au Chalet des Enfants. Les nouveaux horaires sortiront en début d'année.

M. O. **GEORGE** y a-t-il quelque chose de prévu au niveau du terrain de foot près de l'école

M. E. **LEHNHEER** répond que dans le cadre du projet de la salle de gym, des aménagements extérieurs sont prévus.

M. O. **GEORGE** demande si une piscine publique serait envisageable dans le projet de l'EMS.

MME S. **HULAAS** répond que la commune de Cugy a un projet de piscine régionale et on sera amené à y participer.

De plus la construction, gestion et le financement d'une piscine sont très lourds et onéreux, cela ne fait pas partie des priorités. Ils ont préféré optimiser ce terrain avec quelques chose de rentable comme un droit de superficie.

M. J. **FONJALLAZ** a reçu une plainte pour son véhicule sans plaque stationné sur une place de parc privée qu'il loue, il constate qu'il y a un véhicule qui se déplace dans le village pour ne pas payer de macaron et demande si une action est prévue.

M. L. **LAPERRIERE** répond qu'une action est en route contre cette personne.

La prochaine séance se déroulera le 8 décembre à 19h30.

La séance se termine à 21h07

Approuvé en séance du .....

#### BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire



Stéphane Ayer

Alexandra Piot Venizelos